Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D07DFB_NO26-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

7- CONVENTIONS ENTRE EAU PAYS DE FOUGERES ET LA VILLE DE FOUGERES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES, CARBURANTS ET ENTRETIEN DES VEHICULES

Rapporteur : M. BOUVATTIER

Afin d'assurer la continuité du service public et d'éviter toute interruption dans l'exercice des missions transférées, il est impératif de garantir la disponibilité des moyens logistiques et matériels indispensables au fonctionnement quotidien des agents et du service de l'eau au 1er janvier 2027. Il est donc proposé en accord avec le syndicat Eau Pays de Fougères un partenariat opérationnel garantissant la mise à disposition et le maintien des moyens logistiques nécessaires au quotidien du service de l'eau.

Ce partenariat se matérialise par deux conventions de coopération portant sur l'approvisionnement en fournitures, l'achat de carburants et la réalisation des prestations d'entretien des véhicules affectés au service.

L'approvisionnement porte principalement sur :

- Les produits d'entretien ménagers,
- Les produits pharmaceutiques,
- Le petit matériel, granulats, la quincaillerie et l'outillage.

La fourniture de carburant et l'entretien des véhicules porte sur :

- Diagnostic et contrôles : Vérification systématique du bon fonctionnement général, des niveaux, des équipements et des organes de sécurité du véhicule.
- Entretien et réparations : Réalisation des vidanges, remplacement des filtres et des pièces défectueuses selon le kilométrage et l'état constaté.
- Gestion diverse : Suivi du tableau de bord annuel, préparation au contrôle technique obligatoire et conseil sur l'achat ou le remplacement des véhicules.

Eau Pays de Fougères remboursera à la Ville les fournitures en cause au prix d'achat (toutes taxes comprises), majoré des frais de gestion (5%).

Les conventions à intervenir sont conclues pour l'année civile 2027, avec possibilité de reconduction annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les conventions pour l'approvisionnement en fournitures diverses et l'achat de carburant et entretien des véhicules à Eau pays de Fougères
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions ou tout document s'y rapportant.

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:44:24

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D07DFB_NO26-DE

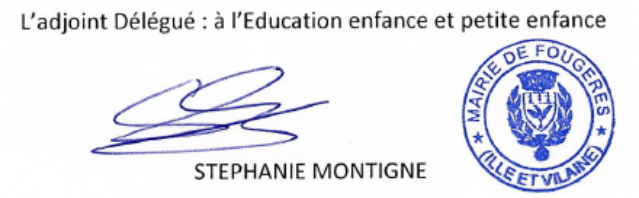
ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE, M. GENAR)

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,



La secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:44:24+01:00